



LE DROIT *de savoir*

L'urgence d'un "après"

2. Coronavirus: ce que des scientifiques en disent
3. Enseignement supérieur et mesures gouvernementales
4. Travailler en confinement
Pas tous confinés
Augmentation de la prime de fin d'année
Chômage temporaire pour force majeure
5. Sécurité sociale
6. Qui doit payer l'assurance groupe du PAT ?
7. Lettres au FNRS
8. Report des élections sociales
Indexation des traitements

Un constat quasi unanime s'impose: la crise sanitaire conduit à placer l'humain avant l'économique. Et ce, quel que soit le coût d'un tel choix de valeurs. S'il est vrai qu'aujourd'hui prédominent des critères de décision faisant passer au premier plan tout ce qui peut sauver des vies et préserver la santé de tous, se posera, au sortir de la pandémie, la question de savoir comment garantir et perpétuer cette primauté éthique. Pour que le bien-être des gens, sous toutes ses formes, reste la priorité absolue.

L'enjeu est de taille et il est inédit. Quelle doit être la réponse du monde universitaire face à ce défi majeur? Certes, l'apport des sciences de la santé est actuellement primordial mais, demain, la société attend légitimement

l'apport de la recherche dans toutes les disciplines pour une transformation sociale et économique en profondeur.

On peut reporter les sessions d'exams, les élections sociales, les réformes institutionnelles ou les jeux olympiques mais il serait irresponsable de postposer nos efforts collectifs vers un changement radical et global que les circonstances nous donnent l'opportunité d'exiger et d'aider à réaliser.

À la place qui est la sienne, la délégation CNE-UCLouvain réaffirme sa volonté d'œuvrer en ce sens. On a beaucoup dit qu'il y aura un avant et un après... Proclamons avec force que l'après est devenu urgent!

VOS DÉLÉGUÉS PERMANENTS SONT TOUJOURS LÀ POUR VOUS

Vos permanents syndicaux CNE-UCLouvain répondent à leur mail et à leur numéro de téléphone habituel.

Si vous rencontrez une difficulté ou voulez nous faire part d'informations, n'hésitez

pas à nous contacter, nous restons joignables, actifs et vous répondrons dans les meilleurs délais.

Nos coordonnées figurent en page 8 !



Périodique trimestriel de la délégation CNE (Centrale nationale des employés) du personnel de l'UCLouvain - N° 180 - janvier - février - mars 2020

N° d'agrément : P000613. Bureau de dépôt : masspost Wavre

La crise du coronavirus : ce que des scientifiques en disent

Voici quelques extraits des nombreuses interventions et analyses de scientifiques sur la crise du coronavirus. Le texte complet des contributions sélectionnées ici peut être retrouvé en intégralité sur internet.

- Dans l'article « *Contre les pandémies, l'écologie* », paru dans le *Monde diplomatique* de mars 2020, Sonia Shah, journaliste scientifique, indique que :

« Notre vulnérabilité croissante aux pandémies a une cause profonde : la destruction accélérée des habitats. La plus grande partie des microbes [de ces animaux sauvages] vivent en eux sans leur faire aucun mal. Le problème est ailleurs : avec la déforestation, l'urbanisation et l'industrialisation effrénées, nous avons offert à ces microbes des moyens d'arriver jusqu'au corps humain où, de bénins, ils deviennent des agents pathogènes meurtriers. »

<https://www.monde-diplomatique.fr/2020/03/SHAH/61547>

- À propos des deux crises du Covid-19 et du climat, E. Lambin, professeur à l'UCLouvain, regrette que le bien public soit négligé.

« [...] les pays qui ont adopté un régime capitaliste fortement dérégulé sont les moins aptes à répondre aux crises climatiques et du Covid-19. Le "capitalisme sauvage", centré sur la création de richesse individuelle, tend à négliger le bien public. Lorsque tout va bien, ce régime génère beaucoup de prospérité au prix de grandes inégalités sociales. Lors d'une crise qui affecte l'ensemble de la population, le capitalisme dérégulé se révèle être un piètre substitut à une réponse orchestrée par l'État et basée sur la solidarité, qui est la seule solution possible dans de telles situations. Ce n'est pas un hasard si le seul pays qui se retire de l'Accord de Paris sur le climat, les États-Unis, est aussi celui dont la capacité à faire face à la pandémie est la plus faible : absence de système de soins de santé public universel, 27,5 millions de personnes sans assurance santé, coûts très élevés des soins même pour ceux qui ont une assurance santé, nombreux travailleurs sans congé de maladie payé, infrastructure hospitalière mal préparée à gérer un afflux de patients, désinvestissement dans l'administration de gestion de la santé. À cette idéologie qui voit depuis des décennies le gouvernement comme un problème plutôt qu'une solution, s'ajoute l'incompétence du leadership américain actuel, et son mépris pour les avis d'experts. Les Américains pauvres n'ont d'autre choix que de continuer à travailler même s'ils sont infectés, contaminant ainsi leur entourage. Ceci augmente le risque d'une mortalité élevée aux États-Unis dans les prochains mois. »

<https://www.lalibre.be/debats/opinions/ce-que-nous-apprennent-les-crisis-du-covid-19-et-du-climat-5e778d79f20d5a29c67fa030>

- Dans leur carte blanche « *Loin des yeux, proche du cœur* », V. Yzerbyt et O. Klein, tous deux professeurs de psychologie sociale, respectivement à l'UCLouvain et à l'ULB, proposent de parler de « *distance physique* » au lieu de « *distanciation sociale* ».

« Nous invitons tout le monde - responsables politiques, journalistes ou citoyens - à prendre leurs distances avec cette appellation inappropriée. Car, enfin, s'il s'agit bien d'instaurer une distance "physique" plus importante qu'à l'accoutumée, il faut de manière tout aussi importante renforcer la proximité sociale entre les gens. C'est en consolidant le lien social, en cultivant les élans de solidarité, en mettant à l'honneur la connivence au sein de la population, que l'on pourra faire face à ce virus. Cet argument est étayé par de longues années de recherche en psychologie sociale. »

<https://theconversation.com/loin-des-yeux-proche-du-coeur-le-lien-social-au-temps-du-coronavirus-134086>

- S. Laureys, neurologue et directeur de recherche FNRS, estime qu'il faudra tirer les bonnes leçons de cette crise :

« Dans un monde industrialisé comme le nôtre, il est tout à fait inacceptable par exemple de se retrouver en manque de masques, de surblouses, de gants de protection... Je suis très triste de voir que l'Europe n'existe pas en réalité, hormis son activité économique. Et ce n'est pas ça que je veux voir comme citoyen européen : devoir dépendre de la Chine pour ses importations. On voit aussi toute la fragilité de ce monde globalisé. Tout cela doit nous faire réfléchir à notre modèle. C'est une catastrophe naturelle qui nous remet à notre place. On est confronté à notre vulnérabilité et à notre humanité. J'espère qu'on ne va pas l'oublier. Il faut utiliser cette opportunité pour revoir le monde dans lequel on veut vivre demain, que ce soit au niveau économique, social, environnemental. »

<https://www.lalibre.be/planete/sante/steven-laureys-cette-crise-est-une-belle-lecon-d-humilite-une-opportunit-e-pour-revoir-le-monde-dans-lequel-on-veut-vivre-demain-5e7f6475d8ad5816317eec0f>

L'enseignement supérieur et les mesures gouvernementales face à la crise

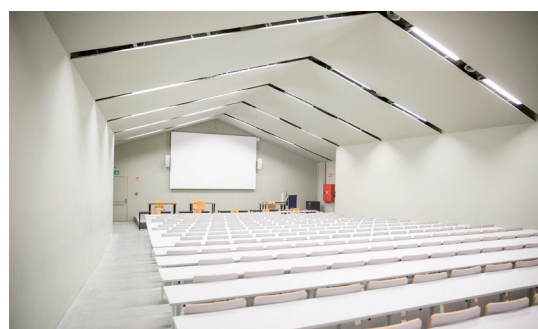
Afin d'assurer la protection de la santé à la fois des étudiants et de l'ensemble des membres du personnel des universités, contre le coronavirus, les recteurs des universités francophones, via le CREF, ont pris une position commune dès le 10 mars 2020, suspendant jusqu'à nouvel ordre les activités des cercles étudiants et les fêtes estudiantines, susceptibles de favoriser la propagation du virus.

Le 12 mars, le CREF a décidé de faire passer toutes les universités à l'enseignement à distance, qui, à l'UCLouvain, a été généralisé le 16 mars. Dans le même temps, l'ensemble des activités prévues au sein de l'UCLouvain (colloques, animations étudiantes et sportives, conférences...) ont été annulées ou reportées, jusqu'à nouvel ordre, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions prises par le Conseil national de Sécurité (CNS).

Ces décisions prises par le seul CREF, parfaitement justifiées par la préservation de la santé de tous, ont cependant provoqué en coulisses un mécontentement dans les Hautes écoles, car elles n'ont pas fait l'objet d'une concertation préalable au sein de l'ARES, instance en charge de la coordination de tout l'enseignement supérieur.

Face à la nouvelle décision du CREF, non concertée à nouveau, de prolonger l'enseignement à distance jusqu'à la fin du 2^e quadrimestre en mai 2020, à l'exemple de la décision prise quelques jours plus tôt par les universités flamandes, la Ministre Glatigny a mis en place fin mars des réunions de concertation en vidéoconférence concernant l'organisation pratique de la fin de l'année académique 2019-2020. Toutefois, ces concertations se tiennent séparément avec les autorités des établissements d'enseignement supérieur, puis avec les organisations syndicales et enfin avec les organisations étudiantes. Alors qu'elles devraient se tenir dans le cadre de l'ARES, qui est tout de même le lieu idéal pour de tels débats.

Toute une série de questions restent en effet ouvertes, non seulement quant à l'organisation de ces épreuves mêmes, mais aussi quant à la remise des mémoires et des travaux de fin d'étude, l'organisation des stages, les laboratoires, les travaux pratiques, etc. L'organisation des examens d'entrée pour les candidats ingénieurs civils, ainsi que pour les études de médecine, fait également partie de la réflexion actuelle. La première séance d'examen d'entrée en médecine est en effet actuellement prévue début juillet 2020.



© UCLouvain, Fabienne Louis/
Carlos Nomen,
campus de Tournai

L'ARES a déposé le 30 mars pour les réunions de concertations un important document de travail pour guider la réflexion sur l'organisation de cette fin d'année académique, qui nécessitera un assouplissement des dispositions du « décret paysage ». L'ARES a également, sur proposition de la Ministre, mis en ligne une enquête sur la mise en place par les établissements d'enseignement supérieur des dispositifs assurant la poursuite des activités d'apprentissage à distance.

L'impact de la crise sur le budget social des universités risque d'être important. À l'UCLouvain, le service AIDE est confronté à des demandes d'aides diverses de la part des étudiants et boursiers : aide financière suite à la perte d'un job qui finançait les études (une partie des étudiants jobistes de l'UCLouvain travaillent aux Restaurants Universitaires, pour l'instant fermés), aide pour l'acquisition d'un PC, aides alimentaires, soutien psychologique et social. Le service logements, pour sa part, doit gérer le départ anticipé de leur kot d'une partie des étudiants. Via le CREF, les universités ont déjà réclamé des subventions complémentaires à la FWB, afin de couvrir les coûts supportés par le budget social.

Se profilent maintenant les questions liées à l'organisation de la fin de l'année académique. Il y a, entre autres, une indétermination à lever quant à la date de fin du quadrimestre¹. L'organisation du déconfinement, elle, dépendra largement des décisions que prendra le gouvernement fédéral. Dans ce climat d'incertitude, bien naturel dans une situation totalement inédite, la CNE-UCLouvain maintient le dialogue avec les autorités de l'université et remonte, entre autres, les questions liées à l'organisation du travail, au bien-être au travail (risques psychosociaux) et à la santé des travailleurs.

¹ Article rédigé fin mars 2020. Au moment de mettre ce numéro sous presse, cette date n'est pas encore fixée.

Travailler en mode confinement

Partout, y compris dans les milieux professionnels, la crise actuelle a provoqué de nouvelles formes d'engagements au niveau de l'ensemble de la population.

Notre Université a planifié et opéré avec cohérence et détermination une rapide transition vers le télétravail afin de pouvoir garantir la poursuite de ses activités d'enseignement, de recherche et de service tout en veillant au bien-être du personnel et des étudiants. Chacun et chacune de nous a adopté ces mesures avec conviction et relève quotidiennement ces nouveaux défis dans le cadre des possibilités et limites de ses propres conditions de confinement. Depuis la mi-mars, tous les membres du personnel cherchent à acquérir de nouvelles compétences et apportent, chacun et chacune à sa manière, leur pierre à l'édifice. C'est toutes et tous ensemble que nous continuons à faire fonctionner notre Université et à être cette Université, certains sous les feux des projecteurs, une multitude d'autres dans les coulisses. C'est grâce à l'engagement de chacun et chacune et à la vague inédite d'entraide et de soutien entre collègues que 'ça fonctionne' et que tous devraient pouvoir trouver l'aide nécessaire pour relever ces nouveaux défis.

Malgré la distance physique, le vivre ensemble et la proximité

sociale sont plus vivants que jamais. Tant de gens donnent le meilleur d'eux-mêmes !

En dehors de l'Université aussi, nombreux sont ceux qui, durant cette crise, continuent à garantir les services et travaux indispensables pour répondre aux besoins et intérêts vitaux de la population, que ce soit dans nos familles et communautés confinées, dans les commerces et petites entreprises, dans les entités de soins ou dans ces services 'de routine' souvent cachés et oubliés dans nos habitudes. N'hésitons pas à joindre nos 'Merci' aux innombrables marques de respect et de gratitude qui s'expriment de nombreuses façons !

La Corona-réalité à l'échelle de la société montre hélas aussi des inégalités entre les travailleurs, ceux qui télé-travaillent, ceux qui ne peuvent travailler et passent en chômage temporaire ou, pire, perdent leur travail, et aussi ceux, plus souvent celles, qui prestent au contact des autres, dans les magasins et dans les services de nettoyage notamment, mais dans le secteur des soins aussi, parfois sans matériel de protection. Pensons à les respecter, à les remercier et... à les récompenser !

Plus que jamais, se confiner c'est penser collectif en n'oubliant personne.

PAS TOUS CONFINÉS

Parmi les membres du personnel, certains doivent venir régulièrement sur leur lieu de travail à l'UCLouvain. C'est au moins le cas de collègues des animaleries, des laboratoires, de GPEX, de GTPL, de GTPW, de GTPH, de GSPP, du SGSI, des BIUL, de SIC, de chercheurs en SST et en SSS, de professeurs qui travaillent « en distanciel » depuis leur bureau, et d'autres certainement. On ne les oublie pas, y compris dans nos entretiens réguliers avec les autorités de l'université.

La prime de fin d'année progressivement augmentée

Pour rappel, la négociation sectorielle pour tous les personnels de l'enseignement, en ce compris le personnel des universités, n'avait pas abouti le 15 mai 2019 à des résultats mirobolants.

Il faut toutefois souligner dans l'accord conclu la mesure de l'alignement progressif de la prime de fin d'année des personnels de l'enseignement sur celle des agents de la fonction publique FWB.

La prime de fin d'année est composée de deux parties : 2,5 %

du traitement annuel brut (sur la base du mois d'octobre), auxquels s'ajoute un montant forfaitaire qui était de 612,53 € en 2018.

En 2019, le montant forfaitaire a été, comme prévu par l'accord, augmenté de 30 € et a été fixé à 646,60 € pour une personne à temps plein.

Cette augmentation a fait l'objet à l'UCLouvain d'une liquidation avec le traitement de janvier 2020.

Chômage temporaire pour force majeure

Des membres du personnel de certaines asbl périphériques de l'université ont été mis en chômage temporaire : Restaurants universitaires, Aula Magna, Musée Art Présent Passé. Nous demandons que les conseils d'administration de ces asbl assurent à ce personnel l'équivalent des 30 % de leur salaire qui ne sont pas couverts par l'indemnité de chômage, sans plafonnement, de sorte que leur salaire poche soit maintenu.

Une magnifique histoire de la sécurité sociale en bande dessinée

En décembre 2019, la sécurité sociale, en Belgique, fêtait ses 75 ans d'existence. Voici un livre en bande dessinée qui nous raconte, comme le dit l'auteur, " une belle histoire, celle de la sécu, l'histoire de toute une nation ".

En réalité, ce livre raconte trois histoires, trois époques historiques entrelacées dans le récit. Il y a d'abord aujourd'hui. Un couple met au monde une petite fille, Louise. A l'âge d'un mois, on constate qu'elle a un problème cardiaque et qu'il faut l'opérer. C'est le premier récit : l'angoisse des jeunes parents, la peur, la rencontre avec un milieu hospitalier tantôt efficace, tantôt déshumanisant. Une expérience vécue par l'auteur, Harald, ce qui donne à cette partie de cet album une véracité tangible évidente...

Ensuite, Harald nous parle aussi de l'origine des luttes sociales, en Belgique, à la fin du dix-neuvième siècle, avec des grèves ouvrières arrêtées dans le sang par l'armée. Et pour rendre compte de ce que signifiait cette époque de luttes sociales, qui va des années 1880 jusqu'après la première guerre mondiale, Harald choisit la naissance difficile d'une petite fille, à Bruxelles, dans un milieu ouvrier pauvre, et du refus d'un médecin d'intervenir sans se faire payer. C'est un peu de Dickens à la belge...

Et enfin, il y a la deuxième guerre mondiale, et le travail dans la clandestinité, en Belgique, du COP (comité ouvrier et patronal) pour préparer l'après-guerre et imaginer un système de protection sociale, de la naissance à la pension. Ce comité va ainsi élaborer un projet de pacte social et créer un texte, avec comme modèle l'arbre : un tronc commun qui distribue ce qui vient de la base vers les branches qui, elles-mêmes, redistribuent ces richesses vers les feuilles, vers tout le monde, donc. Ce texte qui, dès décembre 1944, grâce à l'acharnement



de représentants patronaux, syndicaux et politiques va ensuite être voté et créer, officiellement, notre sécurité sociale.

Une histoire dont l'auteur dit aussi qu'elle n'est pas terminée tant elle demande, aujourd'hui, une vigilance de tous les instants...

Harald, *Un Cœur en commun - La belge histoire de la sécurité sociale*, Delcourt, 2020.

La sécurité sociale fragilisée

Le problème n'est pas du côté des dépenses, mais des recettes de la sécurité sociale, qui actuellement sont réduites !

«La sécurité sociale n'est pas un modèle économique ou un système entrepreneurial qui doit générer des bénéfices. C'est un outil de sauvegarde de la démocratie. C'est le résultat d'une solidarité progressive et d'une lutte. Or les hôpitaux sont de plus en plus amenés à prendre en charge cette solidarité, à s'organiser, à se montrer "créatifs" pour affronter un sous-financement public chronique, emportant, toujours plus loin dans leur course à la rentabilité, un personnel hospitalier déjà à bout. Notre système de solidarité est aussi le fruit d'un constat : quand les citoyens craignent pour leur santé, leurs comportements et leurs votes sont dictés par la crainte. La menace qui en découle est autrement plus grave qu'un déficit de la sécu.»

Florence Daury, CERAP-ULB, Réforme du paysage hospitalier, *La Libre Belgique*, 30 juillet 2019.

(Écrit donc bien avant la crise du coronavirus !)

Qui doit payer l'assurance de groupe du PAT des universités subventionnées ?

Les universités subventionnées malheureusement déboutées

Bref rappel. Le personnel PAT sur allocation de fonctionnement dans les universités subventionnées (UCLouvain, ULB, UNamur, USL-B) ne bénéficie pas de la pension d'État, au contraire du PAT des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ULiège et UMons).

Pour respecter l'obligation légale d'équivalence des statuts des personnels (article 41 de la loi du 27 juillet 1971 sur le financement des universités¹), un système d'assurance de groupe pour ce PAT a été instauré dans les universités subventionnées, en vue d'atteindre une pension équivalente à celle des membres du PAT des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ex-universités d'État).

Toutefois le financement de ce système est assumé par chacune de ces universités subventionnées, alors que les universités de Liège et de Mons ne se voient pas imposer une telle dépense, puisque la pension d'État est à charge du Trésor public.

C'est cette disparité qui a amené les universités subventionnées à entamer plusieurs procédures judiciaires en vue d'obliger la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB) au financement de ces dépenses d'assurance de groupe qu'elles assument dans le but d'offrir au PAT une pension *équivalente* à celle du PAT des universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La CNE a soutenu les universités subventionnées dans cette action, notamment par une intervention volontaire en début de procédure.

Malheureusement, les différentes juridictions n'ont pas suivi l'argumentaire des universités subventionnées.

Dès 1997, une première action judiciaire a été lancée devant le Tribunal de première instance de Bruxelles. Celui-ci a posé en 2004 deux questions préjudicielles à la Cour constitutionnelle (à l'époque, la Cour d'arbitrage), qui a rendu son arrêt – qualifié par le *Droit de savoir* de « catastrophique » – le 1er juin 2005. En résumé, alors que l'on s'attendait à ce que le

statut équivalent garanti au personnel des universités subventionnées concerne également le régime de pension, la Cour constitutionnelle, dans cet arrêt, a décidé que la pension ne fait pas partie de l'obligation d'équivalence².

Suite à cet arrêt, le Tribunal de première instance de Bruxelles, dans son jugement du 27 février 2009, a déclaré non fondées les demandes des universités subventionnées.

Celles-ci ont interjeté appel de cette décision auprès de la Cour d'appel de Bruxelles le 19 mars 2010. L'arrêt de la Cour d'appel a seulement été rendu le 25 janvier 2018 et a déclaré les appels non fondés.

Les quatre universités se sont pourvues en cassation. L'arrêt de la Cour de cassation a été rendu le 13 juin 2019. La Cour rejette le pourvoi en indiquant notamment que « l'article 41 de la loi du 27 juillet 1971 n'inclut pas le régime de pension dans la notion de statut ».

Les autorités des universités n'ont pas jusqu'à présent fait de commentaire public sur ces arrêts.

La CNE-Universités considère en tout cas qu'il est incompréhensible que les différentes juridictions considèrent que, s'agissant du PAT des universités subventionnées, la pension ne fasse pas partie du statut, alors que la pension est incluse dans le statut du personnel académique et scientifique définitif de ces mêmes universités, qui bénéficie du régime de pension du secteur public. On pourrait aller plus loin : la pension des magistrats ne fait-elle pas aussi partie de leur statut ?

Hormis une nouvelle action de la part des universités subventionnées, au niveau de la Cour européenne cette fois, il ne reste comme possibilité de solution qu'une initiative du Gouvernement et du Parlement FWB qui (re) prendraient la main par la voie décrétable dans ce dossier.

¹ L'article 41 de la loi du 27 juillet 1971 sur le financement et le contrôle des institutions universitaires dispose que : « Par décision de leur Conseil d'administration, les institutions universitaires subventionnées par l'État fixent pour leur personnel rémunéré à charge des allocations de fonctionnement définies à l'article 25 un statut équivalent au statut fixé par les lois et règlements pour le personnel des institutions universitaires de l'État. »

² Le commentaire de cet arrêt se trouve en page 5 du n° 127 du *Droit de savoir* de décembre 2005 : <https://www.desy.ucl.ac.be/sites/default/files/LeDroitDeSavoir/Droit%20Sav%20127.pdf>

Commissions scientifiques du FNRS

Lettre du 31 janvier 2020 à Monsieur V. Blondel et à Madame V. Halloin

*Monsieur le Président du Conseil d'administration,
Madame la Secrétaire générale,*

Nous prenons la plume aujourd'hui en tant que membres du FNRS représentants à l'OCN pour vous faire part de notre étonnement quant à plusieurs décisions récentes qui semblent avoir été prises au sein du Conseil d'administration du FNRS et ce sans aucune concertation avec l'organe que nous représentons.

Certains de nos collègues, chercheurs qualifiés, viennent de recevoir un courrier de la part du FNRS mentionnant qu'il ne leur serait plus permis de siéger dans les commissions scientifiques du FNRS en raison de potentiels conflits d'intérêt en cas de demande de promotion. D'autres, Maîtres de recherches, se sont vus signifier qu'ils ne pourraient plus siéger s'ils introduisaient une demande de promotion dans les trois ans.

Les mesures nous apparaissent comme discriminatoires.

Sur les demandes de crédit d'abord : les membres du personnel académique en Fédération Wallonie-Bruxelles introduisent également diverses demandes (PDR, etc.) et ne reçoivent pas de courriers similaires.

Sur les personnes exclues des commissions ensuite : les chercheurs qualifiés introduisant des demandes de promotion sont peu nombreux chaque année et, derechef, s'ils en introduisent, le règlement stipule qu'ils ne peuvent pas siéger cette année-là.

Nous nous permettons donc de rappeler que diverses règles très strictes existent précisément déjà en matière de conflit d'intérêt. Pourquoi soumettre les Chercheurs Qualifiés à une exclusion définitive (traitement qui leur serait réservé à eux et elles seul.e.s parmi les scientifiques et les académiques définitifs en Fédération Wallonie-Bruxelles) et les Maîtres de recherche à une exclusion longue de trois ans alors que les uns et les autres se voient déjà signifier l'interdiction de siéger l'année où ils introduisent une demande de promotion ou de crédit ? Dans ce dernier cas, et à très juste titre d'ailleurs, cette interdiction s'apparente à celle que recevrait n'importe quel membre de la communauté académique en Fédération Wallonie-Bruxelles qui se trouverait dans la même situation de conflit d'intérêt. Nous ne comprenons donc pas ces mesures qui discriminent et disqualifient de facto les chercheurs du FNRS dans l'exercice de leur métier par rapport à leurs collègues académiques.

En outre, cette décision n'a été pas été communiquée par le banc patronal ni à l'occasion de la réunion de l'OCN du 22 mai 2019 ni à celle du 12 novembre 2019. Nous déplorons qu'une décision d'une telle importance puisse se prendre en dépit de la consultation de notre organe qui est, conventionnellement, faut-il encore le rappeler, un organe de négociation.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, Madame la Secrétaire générale, l'expression de nos sentiments distingués.

Les délégué-es CNE-CSC et FGTB composant le banc syndical à l'OCN-FNRS

Nouvelle lettre du 7 avril à M. Blondel et à Mme Halloin sur la situation des mandataires temporaires du FNRS face à la crise

[...] En tant que délégations syndicales, nous relayons l'inquiétude de nombreux chargé-es de recherche et boursier-es, dont la poursuite de leur thèse ou de leurs travaux est fortement ralentie ou simplement impossible.

Nous demandons que des mesures équitables, tenant compte des situations différenciées, soient prises rapidement, dans le cadre de l'OCN, pour faire face à ces circonstances particulières, en explorant toutes les pistes permettant à la fois de recourir à une suspension temporaire de la bourse/du contrat pour celles et ceux qui le souhaitent, avec compensation par le FNRS de la perte de revenus, et, dans le même temps, à la prolongation de ces bourses et contrats. [...]

